## **Règlements Concours**

## **GAGNEZ UNE PAIRE DE BILLETS POUR LE SALON NATIONAL DE L'HABITATION 2019**

- 1. Pour participer, il suffit de partager la publication du concours sur notre page Facebook et de commenter la publication en écrivant avec qui vous aimeriez aller à l'événement.
- 2. Ce concours débute le 25 février 2019 et se termine le 4 mars 2019 à midi (12h).
- 3. Le présent concours est tenu et organisé par Aquarino.
- 4. Ce concours s'adresse au grand public de 18 ans et plus et aux résidents du Québec.
- 5. Sont exclus les employés d'Aquarino, de leurs sociétés affiliées liées au concours ainsi que les membres de leurs familles immédiates (père, mère, frères, sœurs, enfants), leurs conjoints de droit ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ils cohabitent.
- 6. Il y aura un (1) prix à gagner. Le prix, d'une valeur approximative de 28\$, consiste en une paire de billets pour le Salon National de l'habitation 2019 se déroulant du 8 au 17 mars 2019. Le prix est non transférable, non échangeable, non monnayable et ne peut être combiné à aucune autre offre.
- 7. Afin de déterminer le gagnant du prix, un tirage au sort parmi tous les participants qui auront partagé et commenté la publication du concours entre le 25 février 2019 et le 4 mars 2019 à 13h. Le tirage sera effectué le 5 mars 2019 à midi (12h) par le département marketing d'Aquarino au 3200 Boulevard des Entreprises, à Terrebonne.
- 8. Le gagnant sera annoncé dans une publication sur la page Facebook d'Aquarino le 5 mars 2019. La personne gagnante devra réclamer son prix avant le 11 mars 2019 et venir récupérer son prix au bureau d'Aquarino au 3200 Boulevard des Entreprises, à Terrebonne. Le gagnant devra signer les règlements ainsi qu'une confirmation comme quoi il est venu récupérer son prix.
- 9. Aquarino n'est pas responsable de la perte du prix ou de l'échec de la livraison. Advenant le cas où le gagnant du prix n'entrerait pas en communication avec Aquarino dans un délai de sept (7) jours à partir de la date de la publication annonçant le gagnant, Aquarino aura le droit de

- procéder à un autre tirage (après quoi la personne dont le nom avait été initialement tiré sera réputée avoir renoncé à ses droits de réclamer son prix).
- 10. La nouvelle personne dont le nom aura été tiré sera jointe selon la procédure indiquée ci-dessus. Avant d'être déclarée gagnante, la participation de la personne tirée au sort devra être vérifiée. La personne gagnante s'engage à accepter son prix tel que décerné; le prix n'est ni transférable, ni négociable, ni échangeable.
- 11. Aquarino ne peut, d'aucune façon, être tenu responsable relativement à l'utilisation d'un prix ou encourir quelque responsabilité que ce soit pouvant découler d'un prix offert dans ce concours.
- 12. Aucune correspondance ou communication ne sera effectuée avec qui que ce soit à l'égard de ce concours, à l'exception des participants sélectionnés.
- 20. Aquarino se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours à n'importe quel moment, en partie ou en totalité, sans avis préalable, pour quelque raison que ce soit.
- 21. Pour tout commentaire et/ou question relativement au présent concours, vous pouvez communiquer avec : Maria Correia au département marketing d'Aquarino au 3200 Boulevard des Entreprises, à Terrebonne.